

Guide Technique de l'assainissement collectif

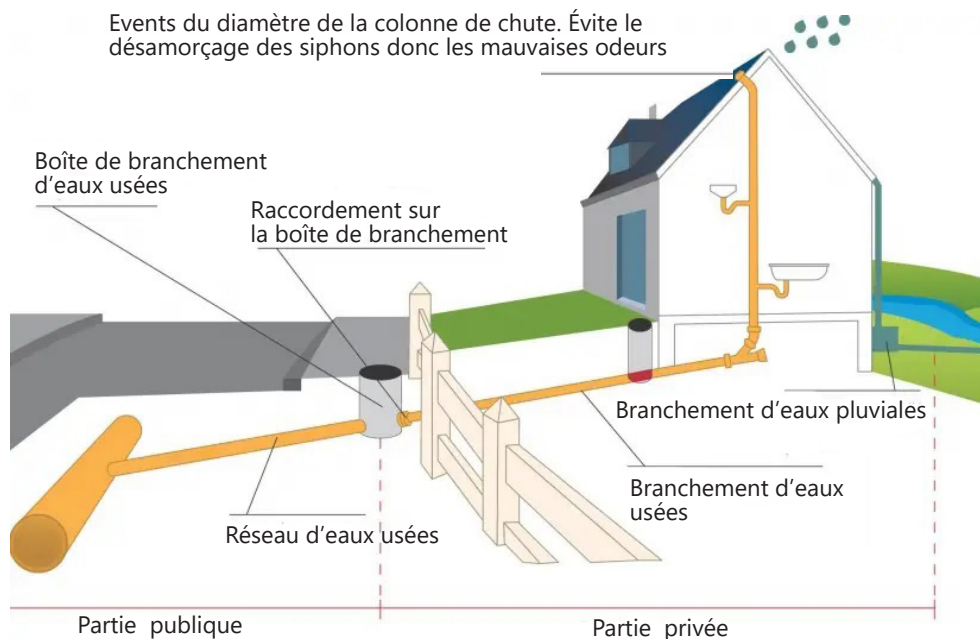
L'assainissement collectif, c'est quoi ?

C'est un système de canalisations permettant de diriger les eaux usées (les eaux provenant des WC, de la salle de bain, de la cuisine et du lave-linge) vers une station d'épuration chargée de restituer les eaux après traitement dans le milieu naturel.

Prescriptions de raccordement des branchements d'assainissement collectif en partie privée

1 Installation type

Events du diamètre de la colonne de chute. Évite le désamorçage des siphons donc les mauvaises odeurs



2 Canalisations

Normalisation : les canalisations doivent être titulaires de la norme NF.

Matériaux pour l'assainissement en domaine privé : préférence pour le PVC (nombreux points de commercialisation, légèreté, facilité de coupe et de pose, rapidité et commodité des opérations d'assemblage).

Résistance mécanique : conventionnellement trois classes de rigidité pour le PVC :

- CR4 absence de contrainte
- CR8 pour diamètre supérieur sous allées
- CR16 sous le passage des véhicules

Dans votre cas, utiliser une **CANALISATION** à assemblage par joint d'étanchéité en élastomère ou autre.



3 Pose des canalisations

Recommandation et pose des canalisations : pente des canalisations d'évacuation minimum de 1 cm/m, le propriétaire assume la responsabilité d'une pente inférieure. Attention à la régularité de la pente.

Profondeur de fouille : prévoir la place nécessaire à la mise en œuvre du lit de pose en sable.

Largeur de fouille : suffisante pour permettre l'aménagement du fond de fouille, un réglage précis de la pente de la canalisation et un assemblage aisé des éléments.

largeur de tranchée = 20 cm minimum de part et d'autre de la canalisation.

Fond de fouille : à débarrasser des roches de grosse granulométrie et des affleurements de points durs, puis à dresser suivant la pente prévue au projet.

Rectitude : la canalisation ne doit pas présenter de courbure longitudinale.



Il est important d'avoir un lit de pose stable et tassé afin que l'eau ne stagne pas. Cela pourrait générer des odeurs et des difficultés d'écoulement.

4 Remblaiement

Avant remblaiement :

1

Le propriétaire contacte le prestataire 3 jours ouvrés avant la fin des travaux en vue du contrôle de conformité s'effectuant exclusivement en tranchée ouverte.

2

Le prestataire délivre au propriétaire une attestation de contrôle en tranchée ouverte.

Pour connaître le prestataire intervenant sur votre commune, consultez le site de la CCES : <https://www.estuaire-sillon.fr>, rubrique « Assainissement collectif pour les particuliers ».

Lit de pose et matériau d'enrobage

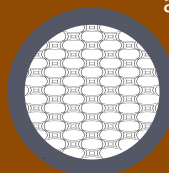


constitué d'un matériau d'apport bien gradué, type sable ou gravier roulé 0/10 d'une épaisseur minimale de 10 cm au-dessus de la génératrice inférieure de la canalisation (objectif : protéger la conduite contre les risques de poinçonnement par les pierres, faciliter le réglage de la pente de la conduite). Le remblai directement en contact avec la canalisation, jusqu'à une hauteur uniforme de 10 cm au-dessus de sa génératrice supérieure, doit être constitué du même matériau que celui du lit de pose. Le compactage doit être réalisé exclusivement sur les parties latérales de la tranchée, hors de la zone occupée par le tube, afin d'obtenir un calage efficace des flancs de la canalisation.

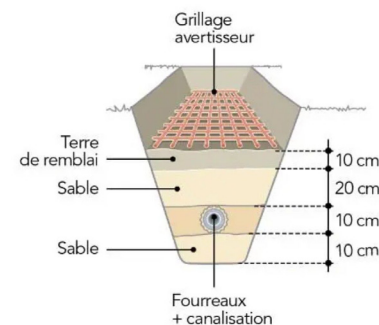
Remblai de la tranchée

réutilisation des déblais d'extraction de la fouille, en dehors des zones de circulation de charges roulantes (surface engazonnée, jardin, allées piétonnes). Ceux-ci seront toutefois expurgés des éléments de dimension supérieure à 10 cm, des débris végétaux et animaux, des vestiges de maçonnerie et tout élément pouvant porter atteinte à la canalisation ainsi qu'à la qualité du compactage.

Grillage avertisseur



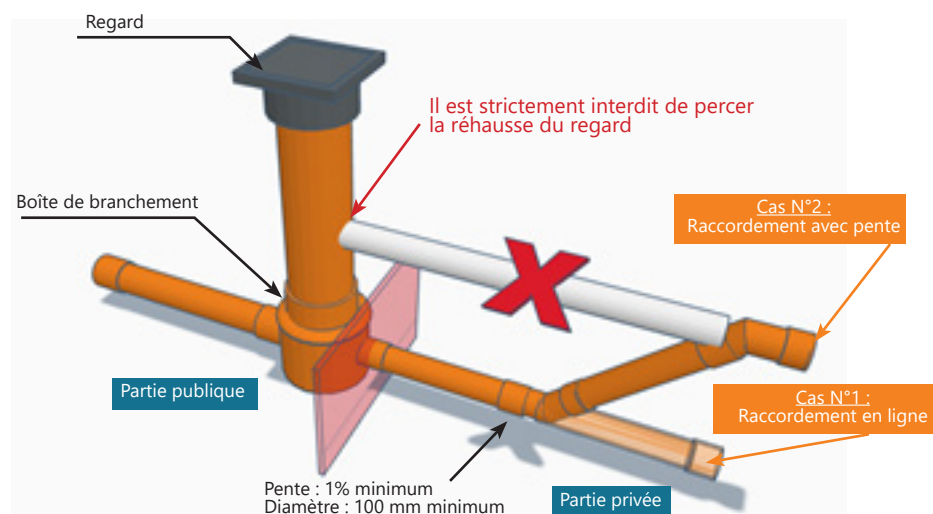
afin de réduire les risques de heurts des conduites enterrées, leur présence doit être signalée dans le sol par un grillage avertisseur de couleur marron (conventionnelle pour les eaux usées) en polyéthylène et posé à 30 cm au-dessus de l'ouvrage à signaler.



À la place du sable, vous pouvez utiliser du gravier 0/10 ou 0/15.

5 Raccordement sur la boîte de branchement (ou tabouret)

Le raccordement s'effectue sur l'entrée de la boîte de branchement au niveau d'un orifice réservé. En cas d'arrivée de votre réseau en surplomb, utiliser deux coudes à 45° pour récupérer le dénivelé (cas n°2). Afin de faciliter les inspections et les écoulements l'intervalle entre 2 coudes ne pourra être inférieur à 30 cm.



6 Regard de visite au niveau de l'habitation

Vous devez mettre à proximité de l'habitation un T de visite sur la canalisation qui permettra une intervention en cas de bouchage.

Vous pouvez le remplacer par un siphon disconnecteur limitant les odeurs.



ou

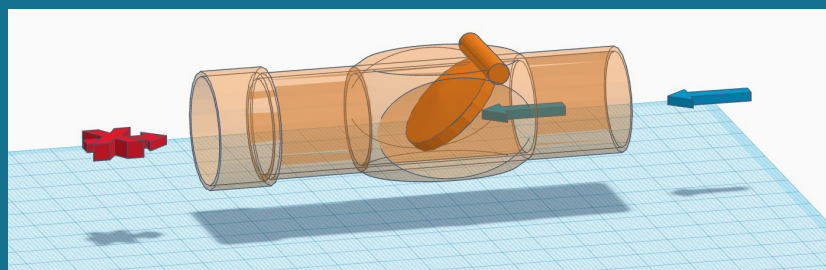


T de visite

Siphon disconnecteur



Attention : Si le rez-de-chaussée de l'habitation est en contre-bas de la chaussée, il est obligatoire, suivant le règlement sanitaire départemental, de prévoir un clapet anti-retour en amont de la boîte de branchement en partie privée.



Clapet anti retour

7 Contrôles obligatoires en partie privée

1

Un contrôle en tranchée ouverte de la boîte de branchement jusqu'à la sortie d'eaux usées de la construction.

2

Un contrôle de conformité via un test d'écoulement lorsque l'ensemble de la construction est raccordé au branchement en partie privée. Ce contrôle a pour objectif de vérifier le bon raccordement des installations aux eaux usées et des gouttières aux eaux pluviales. Ce contrôle est à réaliser avant votre emménagement.



A l'issue de ces 2 contrôles, notre prestataire vous délivre une attestation de contrôle en tranchée ouverte et une attestation de conformité de branchement. **Votre branchement sera mis en service si votre branchement est conforme.**

Ces deux attestations, à nous transmettre, sont indispensables à la minoration de 500€ TTC de votre PFAC .

Pour connaître le prestataire intervenant sur votre commune, consultez le site Estuaire et Sillon : <https://www.estuaire-sillon.fr>, rubrique « Assainissement collectif pour les particuliers ».

En cas de bouchage

Ouvrir la boîte de branchement :

1

Si elle est vide, il y a un problème d'écoulement en partie privée. Appeler un vidangeur. Pour connaître la liste des vidangeurs agréés, consultez le site de la préfecture de la Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Assainissement/Assainissement-Non-Collectif/Liste-vidangeurs-agrees>

2

Si elle est pleine d'eaux usées, il y a un bouchage en partie publique. Appeler le prestataire intervenant sur votre commune. Pour connaître le prestataire, consultez le site d'Estuaire et Sillon : <https://www.estuaire-sillon.fr>, rubrique « Assainissement collectif pour les particuliers ».

**Pour plus de renseignements,
contactez le service assainissement
02 28 00 98 34
assainissement@estuaire-sillon.fr**